



Ministère de l'Ecologie, du
Développement durable, des transports et
du logement
Madame N. KOSCIUSKO-MORIZET
246 boulevard Saint Germain
75700 PARIS

Paris, le 9 juillet 2011

Objet : Modification des conditions d'accès des tronçons franciliens des
autoroutes A10 et A11.

N./Réf : BP/2011-07-302

**CLAIRE-LISE
CAMPION**

SENATRICE
DE L'ESSONNE

*VICE-PRESIDENTE
DU CONSEIL
GENERAL
DE L'ESSONNE*

Madame la Ministre,

Vous avez pris l'initiative d'ouvrir une table ronde sur le dossier de gratuité
des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11. Maintenant que les
discussions sont engagées, je souhaite vivement qu'elles débouchent sur de
justes et efficaces décisions.

Vous le savez, le sud-ouest francilien est défavorisé en matière de transports
collectifs. De plus, à la différence du reste de l'Ile-de-France, l'A10 est la
seule autoroute à péage dans sa traversée. Cela pénalise très injustement les
populations concernées, notamment dans leurs trajets domicile-travail et pose
simultanément de sérieux problèmes environnementaux et de sécurité
routière.

Aujourd'hui, et sans engagement financier de sa part, l'Etat peut corriger ces
disparités qui perdurent depuis trop longtemps et faire progresser les
conditions de vie et de transports dans ce bassin. Pour cela, il doit apporter
son soutien et sa contribution aux aménagements prévus par les collectivités
territoriales pour améliorer la sécurité et réduire le trafic sur le réseau
secondaire et développer l'offre de transports en commun. Ces évolutions
souhaitables ne sont possibles que si l'Etat modifie le statut actuel des
tronçons franciliens de l'A10 et de l'A11.

Vous avez annoncé que la prochaine table ronde se tiendrait en septembre.



Dans cette perspective, permettez-moi de vous faire les remarques et suggestions suivantes :

J'ai pris connaissance des propositions de l'Association A10 Gratuite. Elles me semblent réalistes et justes. Elles constituent des hypothèses très intéressantes et démontrent qu'un abondement des collectivités territoriales – dont elles ne veulent pas – n'est pas nécessaire.

Si, avant la réunion de septembre, l'Etat procède à des études complémentaires, je vous demande que les participants en aient connaissance en amont, afin de favoriser un débat constructif.

J'estime, par ailleurs, que la pertinence des études serait renforcée par une implication réelle des collectivités territoriales concernées, à savoir les conseils généraux de l'Essonne, des Yvelines et d'Eure et Loir ainsi que le Conseil régional d'Ile-de-France.

Enfin, cette réflexion doit intégrer les projets de moyen terme de l'Etat en région. Les effets prévisibles de l'Opération d'Intérêt National du Plateau de Saclay, contiguë à l'A10, font partie de ces considérations.

Sachant que vous saurez étudier ces demandes avec attention,

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire-Lise CAMPION

Copie :

J. Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne

J. Dray et M. Valls, Députés de l'Essonne

C. Tasca, Sénatrice des Yvelines